

Tu souhaites devenir un(e) super(e) représentant(e) du personnel et porter la parole des ATSEM, du personnel de service et de restauration, etc.

A l'occasion des élections des représentants du personnel aux Comités Techniques (CT), Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP non-titulaires), vous avez la possibilité de vous présenter pour devenir un représentant du personnel. Pour le CHSCT, c'est le syndicat lui-même qui, après les élections, nommera ses représentants. (pour les collectivités de moins de 50 agents, CT et CCP au CDG du Calvados)



Représentant(e) du personnel ?

- Un engagement personnel pour défendre ses collègues,
- Une expérience intéressante qui permet de mieux comprendre sa collectivité,
- Faire bouger les choses avec et pour un collectif !

Comment ?

- Etre inscrit(e) sur une liste déposée par Cfdt Interco 14,
- Etre titulaire de la Fonction Publique pour la CAP,
- Etre en contrat depuis au moins 6 mois pour le CT et/ou le CCP.

Le CT est consulté sur ?

- L'organisation générale des services,
- L'organisation interne de la collectivité,
- Les méthodes et techniques utilisées au travail,
- Apports sociaux de la collectivité à ses agents.

CAP et CCP ?

- La CAP se prononcera sur tout ce qui concerne l'agent (avancement, promotion, etc.) titulaire ou stagiaire,
- Idem pour la CCP pour les CDI, contractuels de + de 6 mois.



Attention Cfdt INTERCO 14 ne te fournira ni cape ni costume moulant, juste de la formation, du savoir faire et de l'entraide !!! CONTACTEZ NOUS.

Cfdt INTERCO - 5, rue Charles de Coulomb

14120 MONDEVILLE

Cfdtinterco14@yahoo.fr - 02.31.72.85 69